



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Objets pouvant être dispensés d'enquête publique (Art. 72d. RATC)

PROCEDURE

A. COMPOSITION DU DOSSIER : (EN 4 EXEMPLAIRES)

- ✓ FORMULAIRE AD HOC « DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ». (possibilité de le télécharger sur internet)
- ✓ PLAN DE SITUATION DRESSE PAR UN GEOMETRE OU UN EXTRAIT CADASTRAL AVEC REPORT DU PROJET COTE ET A L'ECHELLE (yc distances aux limites) ACCOMPAGNE D'UNE COPIE DU FEUILLET DU REGISTRE FONCIER (recto uniquement) (SVP extraits / copies récent(e)s)
- ✓ COUPES / ELEVATIONS COTEES DU PROJET.
- ✓ SIGNATURES DES PROPRIETAIRES ET DE L' AUTEUR DES PLANS SUR TOUS LES DOCUMENTS.

Renseignements : Service Technique Intercommunal (STI) M. Genoud tél 022 / 364.19.63

B. CHEMINEMENT DU DOSSIER :

1. RECEPTION DU DOSSIER (4ex.) A LA COMMUNE.
2. VISION LOCALE PAR LA MUNICIPALITE.
3. TRANSMISSION D' UN EX. AU STI POUR CONTRÔLE DE CONFORMITE. (évent. transmission à un ou plusieurs services de l' Etat si nécessaire)
4. OK DU STI POUR INFORMATION AU PILIER PUBLIC 10 JOURS.
5. ENVOI AU STI DE DEUX DOSSIERS SIGNES PAR LA MUNICIPALITE.
6. LE STI PREPARE LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET RETOURNE LES DEUX DOSSIERS DUMENT COMPLETEES.
7. DELIVRANCE DU PERMIS PAR LA MUNICIPALITE (idem procédure normale).
8. CES PERMIS SONT AJOUTES A LA LISTE DES CONSTRUCTIONS DE L'ANNEE ET FERONT PARTIE DES VISITES EN VUE DU PERMIS D'HABITER.